



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°239

JANVIER 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JANVIER 2017

Présents : 15

Absents excusés : Nicolas GURIEC qui donne pouvoir à Claude LEVRAUD
Céline BAILLY
Hervé MICHAUD

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00
Jacqueline MARTINO est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 Décembre 2016.
- 2- DELIBERATIONS.
 - a- Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme.
 - b- Projet de séjour ski : participation des familles et subventions versées.
 - c- Renouvellement d'un contrat CAE (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi) d'une personne au service Enfance/Jeunesse.
 - d- Ligne de trésorerie.
 - e- Proposition pour l'entretien des archives communales.
 - f- Proposition de convention de gestion et d'actualisation de la prospective financière de la commune : EFG.
 - g- Proposition d'achat de terrains cadastrés AE210 et AE288.
 - h- Salle des sports – Demande de la réserve parlementaire et appel à candidature pour le choix de l'architecte.
- 3- Questions et informations diverses.
 - a- Organisation d'une journée citoyenne et appel aux bénévoles pour y participer.
 - b- Demande de remise gracieuse suite à un vol de régie de recette.
 - c- Information sur les dégradations de l'église.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 Décembre 2017.

Accord du conseil 14 voix pour et une abstention (Béatrice BALAC est arrivée après le vote).

2- DELIBERATIONS.

a- Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la loi ALUR du 24 mars 2014, les communautés de communes deviennent compétentes de plein droit pour les services de l'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme) le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi soit le 27 mars 2017. Toutefois les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de cette disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme à la double condition suivante : « si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert n'aura pas lieu ».

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est proposé au conseil municipal de s'opposer au transfert de cette compétence à la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE.

Accord du conseil 15 voix pour et 1 abstention.

b- Projet de séjour ski : participation des familles et subventions versées.

Emmanuelle GONCALVES présente le budget prévisionnel du séjour ski qui aura lieu aux GETS du 18 au 25 février 2017. Cela concerne 15 enfants dont 11 de SAINT DOLAY.

Le coût global est 10 699,44 €, la participation pour les familles de SAINT DOLAY est de 309 € par enfant et pour les autres de 409 €. La commune participe à hauteur de 100 € par enfant de SAINT DOLAY. Par ailleurs, les enfants ont organisé plusieurs opérations d'autofinancement qui permettent d'attribuer 90 € à chaque participant.

Accord du conseil à l'unanimité.

c- Renouvellement d'un contrat CAE (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi) d'une personne au service Enfance/Jeunesse.

Emmanuelle GONCALVES propose de renouveler le contrat CAE d'une employée du service Enfance/Jeunesse pour une durée d'un an. La prise en charge par l'Etat est de 70% sur une base de 35 heures par semaine avec une formation obligatoire de 150 heures. Le coût mensuel restant à la charge de la commune sera de 502 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

d- Ligne de trésorerie.

M. Le Maire propose aux élus de renouveler la ligne de trésorerie pour l'année 2017. Une consultation a eu lieu et 2 banques sur 3 ont répondu. Il propose de retenir la moins disante, le Crédit Mutuel ARKEA pour un plafond de 200 000 € avec un taux variable TI3M + 1,25% de marge. Les frais de dossier sont de 500 € et le tirage minimum de 10 000 €.

Accord du conseil à l'unanimité (15 voix pour) Joseph MAHE n'a pas pris part au vote.

e- Proposition pour l'entretien des archives communales.

Marie Claire LOYER, Directrice Générale des Services, fait part aux élus d'une consultation pour le classement des archives municipales. Un état des lieux a été réalisé par une archiviste du Centre de Gestion du Morbihan qui a proposé une démarche en 6 séquences qui se décomposera de la façon suivante pour un montant global de 20140 € :

- Eliminations réglementaires (tri, rédaction du bordereau d'élimination)
- Classement détaillé du fonds.
- Reprise du précédent classement du fonds.
- Rédaction du PV de récolement.

- Dépôts d'archives aux archives départementales.
- Sensibilisation des agents et formation comme référents archives.

Accord du conseil à l'unanimité.

f- **Proposition de convention de gestion et d'actualisation de la prospective financière de la commune par EFG FINANCES.**

M. Le Maire informe les élus que la convention de gestion et d'actualisation de la prospective financière réalisée par le cabinet EFG est arrivée à échéance le 31 décembre 2016. Il propose de reconduire la convention pour 3 ans pour un tarif annuel de 2 347,98 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

g- **Proposition d'achat de terrains cadastrés AE210 et AE288.**

M. Le Maire propose l'achat de deux parcelles cadastrées AE210 (685 m²) et AE288 (660 m²). Elles sont situées près du centre de loisirs et vont permettre d'en faciliter le stationnement.

Le prix d'achat de la parcelle AE210 est de 18 420 € et la parcelle AE288 de 15 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Accord du conseil à l'unanimité.

h- **Salle des sports – Demande de la réserve parlementaire et appel à candidature pour le choix de l'architecte.**

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'état d'avancement du projet de rénovation de la salle des sports. Après plusieurs réunions avec Mme LE BARS du cabinet CAUE, c'est le scénario N°2 qui a été retenu par le comité de pilotage (réhabilitation de la salle existante et une extension (accueil, vestiaires et sanitaires). Suite à l'inscription de 7 500 € par le député de notre circonscription Paul MOLAC dans sa réserve parlementaire de 2017, Le maire propose de délibérer pour en faire la demande.

Accord du conseil à l'unanimité.

M. Le Maire informe les élus que l'appel à candidature pour le choix d'un architecte concernant la rénovation de la salle des sports, va être lancé.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- **Questions et informations diverses.**

a- **Organisation d'une journée citoyenne et appel aux bénévoles pour y participer.**

Isabelle SIRLIN informe les élus que l'Amicale Dolaysienne de Football organise une journée citoyenne le samedi 8 avril 2017 pour nettoyer et peindre les mains courantes et les poteaux en béton autour du terrain des sports de La LONGE. Elle fait appel aux volontaires qui devront s'inscrire en mairie en retournant le coupon réponse ci-après.

b- **Demande de remise gracieuse suite à un vol de régie de recette.**

La mairie de SAINT DOLAY a été cambriolée le lundi 16 janvier 2017 et la régie photocopie a subi un vol de 11,75 €. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de NIVILLAC afin de dégager la responsabilité de l'agent régisseur titulaire. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur sa demande de remise gracieuse, à savoir la prise en charge par la commune des 11,75 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

c- **Information sur les dégradations de l'église.**

Joseph MAHE demande des précisions sur les dégradations de l'église. Le Maire répond qu'une pierre à l'entrée principale est tombée et de ce fait pour assurer la sécurité, il a pris un arrêté interdisant l'accès à l'église par la porte principale. Les usagers peuvent emprunter les portes latérales. Un devis a été demandé à une entreprise pour permettre de réaliser les travaux rapidement.

Prochain conseil municipal le jeudi 23 Février 2017 à 20 heures 00 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET RAPPELS DE M. LE MAIRE:

-Divagation et aboiements des chiens : La responsabilité des propriétaires peut être engagée dans le cas où les riverains déposent une plainte.

-Constructions illégales et installations de mobilhomes : Toute construction doit faire l'objet d'une demande de DP (Déclaration Préalable < 20m²) ou d'un PC (Permis de Construire). A défaut, toute construction illégale peut faire l'objet de sanctions.

Le Maire peut autoriser l'installation d'un mobilhome ou caravane pendant une durée d'un an, renouvelable une fois, lorsqu'il y a un permis de construire accordé sur la même parcelle.

Le busage des entrées de propriétés est soumis à une autorisation préalable à faire au secrétariat de la mairie.

Repas du CCAS : Toutes les personnes âgées de plus de 70 ans sont invitées au repas du CCAS qui se tiendra à SAINT-DOLAY, le dimanche 5 MARS 2017. Les membres du CCAS passeront à votre domicile pour prendre les inscriptions. En cas d'absence ou d'oubli, n'hésitez pas à téléphoner à la mairie avant fin février.

Voirie : En cas de dépôt de terre sur la voirie, le propriétaire est chargé de la nettoyer, afin d'éviter les accidents.

Agenda de la MEDIATHEQUE

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au 02 99 90 29 29

Samedi 4 février à 10h30

Jeux de doigts à la médiathèque

Racontine suivie d'un petit atelier pour les enfants de 4 à 8 ans. Entrée libre

Mercredi 8 mars de 9h30 à 12h

Dans le cadre des ateliers « L'informatique pour tous », le prochain sujet abordé a pour intitulé « l'appel vidéo sur skype ». Inscriptions et renseignements au 06 31 28 54 72
ou par mail : tic@arcsudbretagne.fr

Du 22 mars au 8 avril 2017

La médiathèque vous propose une thématique sur **LE JAPON**.

Exposition « Un printemps au Japon », atelier d'écriture de haïkus, atelier de création de petites poupées en kimonos... mais aussi des livres, films, musiques pour s'immerger un temps dans cette belle culture.

A cette occasion, **nous faisons appel aux personnes qui ont des images** (livres, cartes postales ... etc.), des **objets, des tissus évoquant le Japon** ... et qui seraient d'accord pour les prêter à la médiathèque durant ces 3 semaines.

Horaires d'ouverture de votre médiathèque

Mercredi 9h-12h / 13h30-18h

Vendredi 15h-18h

Samedi 9h-12h30

Samedi 11 février: Triathlon du Basket BZH Rieux St-Dolay à la salle des sports de SAINT-DOLAY.

Inscription pour la journée citoyenne organisée par l'Amicale Dolaysienne section Football.

Coupon réponse à remettre en mairie pour l'Inscription pour la journée citoyenne du 8 Avril 2017	
Nom	
Prénom	
Adresse	
N° Téléphone fixe et mobile	/

Inscription à la création d'une Association de Manifestations Festives sur la Commune de SAINT DOLAY.

A la demande de la Commission Culture, il est proposé de créer une Association de Manifestations Festives ayant pour but la gestion, l'organisation et la mise en place de Festivités sur la Commune de SAINT DOLAY : une réflexion est en cours pour l'organisation d'un festival du rire.

Si vous êtes intéressé(e) et motivé(e), la Commission demande à ce que votre volonté d'implication soit formulée par retour du coupon réponse. Pour plus de renseignements, contactez Isabelle SIRLIN, adjointe aux affaires culturelles et à la vie associative au 06.88.03.35.14 ou par e-mail isabelle.sirlin@sfr.fr elle répondra à vos éventuelles questions.

Après retour des coupons, une réunion d'information sera organisée pour vous aider à créer l'association

Nous comptons sur votre participation à la vie active de notre Commune avec l'aide de la Commission Culture.

COUPON REPONSE A REMETTRE EN MAIRIE	
NOM	PRENOM
ADRESSE	
TEL FIXE	TEL MOBILE
ADRESSE E-MAIL	
Je suis intéressé(e) par la création d'une Association de Manifestations Festives sur la Commune de SAINT DOLAY.	
